

LE MARCHÉ DE L'OKOUMÉ

par J. FOURNOLS

THE GABOON MARKET

SUMMARY

Because of its characteristics, the gaboon has been in keen demand for wood-peeling and plywood-making ever since this wood has been exported.

The author discusses in succession the influence of conditions of exploitation on the trade, the development of production, of industrialization and of markets. Tables illustrate the commercializing of this species in terms of time and consignees.

It is acknowledged that the progress of industrial techniques has resulted in the creation of substitutes for plywood ; however, improvements in wood-peeling techniques and a wider field of application of gaboon have led to a growing trade in this species.

EL MERCADO DE LA MADERA DE OKUME

RESUMEN

Las cualidades particulares del okume han hecho del mismo, desde el comienzo de su exportación, una madera muy solicitada para el desarrollo y la fabricación de contraplacado.

El autor estudia sucesivamente la influencia de las condiciones de explotación en la evolución del comercio, la evolución de la producción y la de su industrialización y mercados. Los cuadros que acompañan este artículo muestran la comercialización de esta especie en función del tiempo y por destinatarios.

Es indudable que la evolución de las técnicas industriales ha permitido la creación de materiales que reemplazan el contraplacado, pero los adelantos de la técnica del desarrollo así como el incremento de la utilización del Okume han tenido por efecto una comercialización creciente de la madera de este species.

INFLUENCE DES CONDITIONS DE L'EXPLOITATION SUR L'ÉVOLUTION DU COMMERCE

On ne saurait envisager les différents points relatifs à la commercialisation de l'Okoumé sans dire un mot des conditions de sa production, en raison des relations étroites qui lient ces dernières à l'évolution du commerce et de l'utilisation de ce bois particulier au cours des années.

Le fait que l'Okoumé se trouve être naturellement cantonné sur un espace géographique relativement restreint et l'intérêt permanent, sinon croissant, qu'il présente pour diverses industries du bois rendent, en effet, les conditions du commerce de ce produit aussi dépendantes des circonstances propres à son exploitation que celles-ci peuvent, au contraire, évoluer en fonction des modifications de l'ensemble des marchés qui l'intéressent.

C'est ainsi que l'on a assisté à un développement considérable du volume des exportations de ce bois entre la fin du siècle précédent jusqu'à la dernière guerre, au fur et à mesure de l'amélioration des possibilités de production, tandis qu'au cours de la période plus récente c'est au contraire l'exploitation qui a dû s'adapter à l'extension encore plus importante des besoins de la consommation.

Sans entrer dans le détail des considérations d'ordre purement forestier, qui ont été souvent développées par des auteurs particulièrement qualifiés, il est donc nécessaire d'en rappeler quelques points principaux pour permettre d'apprécier les données particulières aux variations de la commercialisation de cette essence de déroulage.

Si l'Okoumé se présente dans la quasi-totalité des massifs boisés du Gabon et de la Guinée espagnole, depuis la frontière du Cameroun, au nord, jusqu'au delà de celle du Moyen-Congo, au sud, il offre cette particularité curieuse de ne pas se retrouver au delà de ces limites, à quelques exceptions près, en même temps qu'il ne se rencontre que suivant une densité relativement faible, bien que considérée encore très satisfaisants pour un arbre de la forêt tropicale, soit de 1 à 5 arbres tous les 2 hectares en moyenne, à l'exception de certaines taches, d'autant plus denses que plus restreintes en surface.

Il y a donc à la fois une concentration de cette espèce dans des limites géographiques relativement réduites et une dispersion à l'intérieur des massifs forestiers correspondants, ce qui se traduit, pour son exploitation et son évacuation, par l'implantation d'un système de voies d'évacuation artificielles d'autant plus vaste que l'on s'éloigne davantage des abords des voies naturelles que constitue le système hydrographique, si dense dans ces régions ; autrement dit si, au début, les exploitations ont pu être assez faciles et auraient pu répondre à des demandes plus importantes qu'elles n'étaient alors, par contre, lorsque celles-ci se sont accentuées, les producteurs se sont trouvés devant l'obligation de suppléer à l'absence de voies navigables dans les régions intérieures ou accidentées, par la création de pistes et routes, rendant plus difficiles en même temps qu'onéreuses les sorties du produit, obligatoirement limitées aux quelques points de la côte gabonaise fréquentables par les navires.

L'âge de l'exploitabilité commerciale de l'Okoumé étant situé entre 50 et 100 ans, le retour sur les places déjà exploitées ne peut donc être prévu que suivant une cadence assez longue, sauf à se contenter, à chaque nouvelle exploitation du même point, de bois de formes et de qualités de moins en moins bonnes ; d'où la tentation normale de rechercher plus avant l'Okoumé dans la forêt, sans souci des arbres non exploités parce que insuffisamment beaux ou insuffisamment proches des voies flottables, et gaspillage correspondant du capital forestier.

Ce premier stade de l'exploitation de l'Okoumé ne pouvait évidemment entraîner une diffusion suffisante de cette essence sur les marchés qui auraient pu s'y intéresser plus rapidement et il a fallu profiter d'une première modernisation de ces conditions d'exploitation pour provoquer tout naturellement l'extension de la consommation, modernisation à laquelle on a assisté

principalement sous la forme du débardage et du transport, entre les deux guerres.

Plus tard, au fur et à mesure de l'épuisement des massifs, en même temps que du développement de la technique industrielle au point de vue machines de débardage et des moyens d'évacuation tous les moyens ont été mis en œuvre pour atteindre les régions moins accessibles et quelquefois plus denses et répondre ainsi par d'importantes sorties de bois à l'accroissement remarquable de l'utilisation de l'Okoumé dans le monde.

C'est d'ailleurs dans le même temps que les Services compétents ont mis sur pied et développé après de longues études les travaux d'enrichissement de restauration et de reconstitution des peuplements de cette essence particulièrement recherchée, afin de couvrir les besoins lorsque l'ensemble des massifs naturels aura été entièrement parcouru, suivant la méthode extensive en usage depuis le début de l'exploitation forestière au Gabon.

En fin de compte, ce sont beaucoup plus les opérations de débardage et les conditions d'évacuation des bois, de la forêt jusqu'à la plage ou jusqu'à l'embouchure des fleuves, qui conditionnent les possibilités commerciales et influent sur celles-ci, que l'exploitation elle-même qui reste, malgré le développement de la technique, telle qu'elle était dès le début, à de rares aménagements près. C'est ainsi que l'adaptation de la production à la consommation s'opère très différemment suivant que les bois sont évacués par voies flottables, par voies ferrées ou par voies routières, en connexion avec les variations saisonnières du climat.

Autant l'offre peut répondre à la demande d'une façon régulière et quasi permanente dans le cas d'une évacuation par voie ferrée, autant cette coordination est difficile et irrégulière lorsqu'on est tributaire des voies fluviales comme des routes, l'abondance des chutes de pluies se trouvant favorable pour le système fluvial et, par contre, extrêmement défavorable pour le système routier ;



Gabon. Les pares à grumes d'Owendo.

Photo Le Ray.

si l'on ajoute à cela le fait que l'influence des pluies sur l'exploitation elle-même peut jouer dans un sens totalement différent, on mesure quels peuvent être les aléas de la production pour répondre aux demandes dont elle est l'objet.

Dans cet ordre d'idées, il n'est pas sans intérêt de signaler également l'évolution de la production sur le double plan économique, d'une part, et social et humain, d'autre part.

Sur le premier plan, il est évident que la recherche et l'exploitation de permis de plus en plus éloignés et de moins en moins accessibles, même s'ils sont denses en Okoumé, obligent à concentrer en une seule main des surfaces plus importantes pour pouvoir investir les sommes nécessaires aux travaux exigés et amortir celles-ci sur un plus gros volume de produit ; d'où substitution progressive

et inévitable de la grosse société au petit exploitant et de l'affaire industrielle à l'affaire familiale.

Sur le second plan, déjà influencé par le précédent il y a lieu de noter que la mécanisation progressive des exploitations n'entraîne pas une diminution proportionnelle du personnel humain nécessaire, quel que soit le type de cette exploitation, familiale ou en société ; et la mise en valeur de la forêt considérée se trouve être sérieusement gênée par le développement des autres activités qui prennent actuellement une importance certaine dans ce pays, qu'il s'agisse d'exploitations minières, pétrolières ou agricoles ; cette question est particulièrement sérieuse à suivre si l'on veut assurer l'avenir de l'Okoumé sur les marchés mondiaux, du fait que le Gabon est extrêmement pauvre en population active.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION

Il est difficile de connaître l'importance de la production de l'Okoumé au cours des premières années d'exportation de ce produit et les statistiques les plus précises ne remontent guère avant quelques années précédant la première grande guerre.

On doit signaler, d'autre part, que l'utilisation de l'Okoumé par la population locale est extrêmement faible et relativement de plus en plus faible au fur et à mesure que les exportations se sont développées ; il est donc possible dans un certain sens de confondre les chiffres de la production totale avec les chiffres de la commercialisation globale, pour la période correspondante.

On peut considérer que, dans les premières années du 20^e siècle, la production de l'Okoumé représentait annuellement de 1 à 5 ou 6 dizaines de milliers de tonnes, pour atteindre 80.000 tonnes en 1910 puis les chiffres suivants :

1912	86.000 tonnes
1913	150.000 —
1914 à 1916	très faible
1917	5.000 tonnes
1918	4.000 —
1919	7.000 —
1920	47.000 —
1921	51.000 —
1922	112.000 —
1923	105.000 —
1924	199.000 —
1925	219.000 —
1926	255.000 —
1927	306.000 —
1928	357.000 —
1929	270.000 —
1930	381.000 —
1931	225.000 —
1932	249.000 —
1933	277.000 —

1934	333.000	—
1935	318.000	—
1936	284.000	—
1937	408.000	—
1938	232.000	—
1939	140.000	—
1940	54.000	—
1941	16.000	—
1942	10.000	—
1943	17.000	—
1944	27.000	—
1945	49.000	—
1946	95.000	—
1947	135.000	—
1948	184.000	—
1949	217.000	—
1950	253.000	—
1951	298.000	—
1952	243.000	—
1953	370.000	—
1954	455.000	—
1955	564.000	—
1956	506.000	—
1957	620.000	—

On remarquera la chute brutale au cours de la guerre 1914/1918 et des années immédiates qui ont suivi celle-ci, puis la reprise à compter de 1922, qui est allée croissante jusqu'en 1929/1930, veille d'une crise importante qui a provoqué une chute de plus de 100.000 tonnes de la production dans les années suivantes, pour ne remonter d'une façon appréciable qu'à partir de 1934 et atteindre le maximum en 1937, dont le chiffre de 408.000 tonnes n'avait jamais été dépassé jusqu'à la dernière guerre. Au cours de celle-ci, nouvelle chute normale et très importante, puis lente mais progressive remontée de la production à partir de 1944, grâce à la mécanisation de plus en plus poussée des exploi-



tations et des moyens d'évacuation, pour atteindre le chiffre record de 564.000 tonnes en 1955. Entre temps, la crise de 1952 ne s'était traduite que par une diminution de 18 % du tonnage produit l'année précédente. Par ailleurs, en 1956, à la suite de légères difficultés rencontrées sur le marché fin 1955 et courant 1956, des mesures de contingentement prises, en accord avec les producteurs, ont conduit à réduire d'environ 10 % la production record de l'année précédente.

Depuis 1945, il y a lieu de considérer que dans cette production figurent, d'une part, celle des entreprises industrielles métropolitaines disposant de permis forestiers ou propriétés forestières au Gabon ainsi que celle des usines africaines également titulaires de permis ou bénéficiaires, depuis 1953, de contrats particuliers avec certains producteurs et, d'autre part, le tonnage livré à l'Office des Bois de l'A.E.F. par l'ensemble des forestiers tributaires de cet organisme.

C'est ainsi que, pour ne considérer que les cinq dernières années, les tonnages globaux se répartissent respectivement comme suit :

	1953	1954	1955	1956	1957
Livraisons à l'OBABE	290.000	371.000	448.000	380.000	471.000 t
Usines métropolitaines dérogataires.....	66.000	66.000	94.000	99.000	114.000 t
Usines locales dérogataires	14.000	18.500	22.000	27.500	35.000 t
Total	370.000	455.500	564.000	506.500	620.000 t

Il faut également noter que dans la dernière catégorie du tableau ci-dessus, la part de chacun des deux types de dérogations locales est sensiblement de 1/3 pour les approvisionnements directs de permis à usine de même propriété et de 2/3 pour les tonnages livrés aux dites usines par contrats directs conclus avec certains producteurs.

Le potentiel actuel de production de l'ensemble

des chantiers si on considère les livraisons annuelles maxima de chacun d'entre eux au cours des dernières années, représenterait un tonnage global d'environ 650.000 tonnes, soit près de 100.000 tonnes de plus que l'une des plus fortes livraisons connues, qui fût celle de 1955 ; ce potentiel ne peut être considéré que comme très théorique car au cours des années successives les meilleures possibilités de production, pour telle ou telle affaire, ne se retrouvent forcément pas pour l'ensemble de toutes les entreprises et il est raisonnable de considérer le chiffre de 1955 comme approchant le véritable maximum pratique ; il est même peu probable de voir dépasser ce maximum dans les années à venir, compte tenu du fait que le potentiel, en matériel et en hommes, de la totalité des exploitations forestières d'Okoumé au Gabon et au Moyen-Congo ne saurait guère se développer au delà de ce qu'il est actuellement, même à la suite de la transformation progressive des conditions économiques et sociales des entreprises dont il a été question plus haut.

Il est même à craindre qu'avant les nouveaux

permis de seconde zone ne trouvent leur pleine activité, le tonnage global de la production ne vienne à s'amenuiser quelque peu, au cours des toutes prochaines campagnes, pour ne retrouver les tonnages moyens de 500.000 tonnes que dans quelques années ; ceci, bien entendu, restant sous la dépendance des conditions générales du marché extérieur.

ÉVOLUTION DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIALISATION & DES DÉBOUCHÉS

Ainsi qu'il a déjà été signalé, les tonnages Okoumé commercialisés peuvent sensiblement se confondre avec les tonnages de la production, du moins jusqu'à l'époque à partir de laquelle nous disposons de statistiques plus précises, la différence ne pouvant résulter que des stocks conservés ou perdus par les producteurs, à telle ou telle période de l'année, tant que ne purent être constitués des parcs réguliers de stationnement de grumes, sur plage ou sur rades, dans l'attente de leur embarquement.

Les qualités particulières de l'Okoumé en ont fait, dès le début de son exportation, un bois recherché pour le déroulage, puis pour la fabrication du contreplaqué ; elles justifient la préférence les utilisateurs pour ce bois, par rapport à toutes les autres essences de déroulage, notamment en ce qui concerne la bonne conservation des grumes, la densité et la couleur du bois et les facilités de séchage et de collage des feuilles de placage. Son commerce n'a ainsi cessé d'être aussi important que pouvait le permettre sa production, tant que

les conditions économiques facilitaient le placement des produits finis correspondants ; ce n'est que par suite d'une certaine lourdeur du marché des matériaux considérés ou d'une crise économique générale que la commercialisation de l'Okoumé a pu fléchir à de rares périodes, alors même que le commerce des bois étrangers concurrents a pu se trouver dans le même temps en position au moins aussi difficile.

Il n'en est pas moins certain que l'évolution des techniques industrielles a permis, d'une part, de créer des matériaux de remplacement du contreplaqué et, d'autre part, une plus grande utilisation des bois de déroulage concurrents ; mais dans le même temps l'industrie du déroulage comme de la fabrication du contreplaqué a pu s'adapter à l'emploi de grumes de formes et de qualités autrefois inutilisables ; de telle sorte que malgré l'accroissement de production et de vente des matériaux comme des bois concurrents, la commercialisation de l'Okoumé s'est trouvée croissante au cours des années successives qui ont suivi chacune des deux grandes guerres.

Par ailleurs, le déroulage et la fabrication des contreplaqués ne constituent plus les seuls usages de l'okoumé et, bien souvent, n'en constituent même que la moindre part dans certains pays et c'est ainsi que l'industrie du tranchage en absorbe une très grande quantité pour son utilisation finale dans l'ameublement, sinon même pour le revêtement des panneaux concurrents des contreplaqués, tels que les panneaux lattés, les panneaux lamellés et même les panneaux agglomérés ; de telle sorte que ces matériaux nouveaux, loin de constituer une concurrence réelle, contribuent à absorber un tonnage complémentaire fort appréciable d'Okoumé et permettent de satisfaire à des emplois auxquels le matériau traditionnel ne répond pas suffisamment tout en constituant de nouveaux débouchés pour ce bois du Gabon. Ceci est encore plus vrai lorsque lattes et surtout lamelles sont elles-mêmes en Okoumé pour des usages très spéciaux.

Les utilisations du contreplaqué lui-même ont beaucoup évolué et se sont multipliées au cours des années, venant encore apporter leur contribution à une plus grande diffusion de ce bois dans diverses industries du bâtiment, de la construction, de l'ameublement et de nombreuses autres, telles que la confection de tubes et conduits d'aération de tuyauteries spéciales, de pièces de résistance particulière dans les constructions navales ou les chemins de fer, de plateaux multiplis spécialement traités pour être substitués à des pièces métalliques, afin d'ajouter à la solidité du métal la meilleure



Gabon. Visite des parcs d'Owendo.

conservation et la souplesse du bois à nombreux plis entrecroisés et traités (exemple des éclisses de voie ferrée, de pédaliers de certaines machines) etc...

Ce développement des usages de l'okoumé, pour les besoins de diverses activités en matériaux correspondants, s'est traduit par la diffusion d'un nombre de plus en plus élevé d'usines spécialisées, dans les pays européens traditionnellement acheteurs de ces grumes, en même temps que par la création de semblables usines dans d'autres pays, où l'industrie est généralement assez récente, qu'il s'agisse du continent sud-américain, de l'Afrique, du Moyen-Orient, voire même de l'Australie.

Les tableaux qui suivent font ainsi ressortir à la fois l'ouverture progressive de l'éventail des ventes des pays acheteurs et l'évolution particulière des tonnages destinés à chacun de ces pays, au cours des sept dernières années.

L'accroissement ou la constance du volume global commercialisé tant à l'exportation que sur place en Afrique équatoriale, et la diffusion progressive sur un plus grand nombre de marchés qui tendent à figurer parmi la clientèle permanente des producteurs gabonais, sont également le résultat d'une politique de stabilité et d'uniformité des prix de l'Okoumé suivie depuis plusieurs années, en s'efforçant de maintenir leur relativité vis-à-vis des bois concurrents, compatible avec les qualités et les rendements respectifs dans le cadre de la technique actuelle, tout en assurant la rentabilité des exploitations forestières. Cette politique s'efforce ainsi de pallier les crises éventuelles sur le plan production, et assure par ailleurs une sécurité d'approvisionnement des usines de transformation dans des conditions équivalentes, quelles que soient leur situation géographique et leur nationalité, ce qui répond à l'intérêt bien compris des deux parties.

Commercialisation globale : Exportations et ventes locales (en tonnes)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
1° Exportations :								
a) par O. B. A. E.	207.000	197.000	155.500	253.000	323.000	400.500	364.000	432.000
b) par entreprises métropolitaines dérogataires	15.500	30.000	41.000	68.000	66.000	94.000	99.000	114.000
Totales (a + b)	222.500	227.000	196.500	319.000	389.000	494.500	463.000	546.000
2° Ventes locales :								
c) par O. B. A. E.	20.500	49.000	39.000	42.000	43.000	42.000	32.000	40.000
d) par contrats directs	—	—	—	10.500	14.500	16.000	21.500	24.000
Totales (c + d)	20.500	49.000	39.000	52.500	57.500	58.000	53.500	64.000
3° Dérogations locales	1.000	2.500	2.000	3.500	4.000	6.000	6.000	11.000
Total général : (1+2+3)...	244.000	278.500	237.500	375.000	450.500	558.500	522.500	620.000

Il y a lieu de noter que le nombre des entreprises métropolitaines dérogataires est passé d'une unité à huit unités entre 1950 et 1957, la production des nouvelles venant ainsi progressivement atténuer le volume exportable par l'Office des Bois.

D'autre part, le système des contrats directs entre producteurs et usiniers locaux n'est rentré en vigueur qu'en 1953.

On remarquera qu'au cours de 1952, année de crise assez grave pour l'ensemble des bois tropicaux, les exportations d'Okoumé n'ont fléchi que de 13 % par rapport à 1951, et l'ensemble de la commercialisation de 14,7 %, ce qui est relativement assez faible, grâce à l'organisation particulière d'achat et de vente.

L'année 1956 est meilleure que la très bonne année 1954, pour l'Okoumé, et ne représente qu'une diminution de 6,5 % du volume des exportations, comme du commerce total par rapport à l'année exceptionnelle de 1955, par suite des sages mesures

prises en cours d'année, lesquelles ont également permis le retour à une excellente campagne qui est celle de 1957.

Du point de vue des qualités, le tonnage global se répartit en moyenne :

- en qualité *loyale et marchande* pour 15 % du total,
- en qualité *deuxième choix* ou *qualité seconde* 60 % du total,
- en qualité « *sciage* » pour 18 % du total,
- et en qualités *diverses* (branches, petites raies, coursions déclassés) pour 7 % du total.

Depuis trois ans, on assiste au renversement de l'ordre d'importance des marchés français et allemands, et ceci est encore plus net en 1957 en raison de la position extrêmement demandeur du premier.

Le marché anglais perd chaque année de son importance pour l'Okoumé, laquelle fut prédomi-

Exportations par pays (en tonnes)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Métropole	98.000	116.500	83.000	111.000	139.000	182.000	182.500	234.000
Allemagne W	16.000	24.500	58.000	122.500	153.000	174.050	175.000	182.200
Hollande	19.500	15.500	11.000	19.500	25.000	37.000	33.000	36.980
Angleterre	56.000	35.000	9.500	33.000	22.000	32.000	23.000	27.900
Israël	7.000	4.500	7.500	13.500	21.500	27.000	18.500	32.000
Danemark	4.000	1.500	4.000	3.500	6.000	7.500	7.000	6.700
Maroc	6.000	7.000	5.000	4.500	7.000	8.000	5.000	6.430
Suisse	9.500	9.500	6.000	5.000	5.000	10.000	4.500	4.200
Suède	5.500	6.000	1.500	2.000	5.000	4.000	3.500	3.400
Italie	—	4.000	10.000	—	500	1.000	5.500	650
Norvège	1.000	—	500	3.000	2.500	5.000	—	1.500
Belgique	—	100	300	300	2.500	2.500	4.000	4.000
Allemagne E	—	—	—	—	700	1.500	1.000	1.300
Tchécoslovaquie	500	1.000	1.000	500	500	1.500	400	2.100
Hongrie	—	—	—	—	—	—	500	1.050
Pologne	—	—	—	—	250	300	—	—
Finlande	—	—	—	—	300	—	—	—
Venezuela	—	—	—	—	200	—	—	—
U. S. A.	1.000	500	—	—	—	—	—	—
Afrique du Sud	500	—	—	—	—	—	—	—
Liban	—	—	—	—	—	—	—	1.500

nante durant les hostilités 1940-1945 et les quelques années qui suivirent, puisque le Timber Control était seul à disposer du fret nécessaire.

Les marchés en croissance, en dehors des marchés français et allemands sont la Hollande et Israël, le tonnage acheté par ce dernier pays atteignant 25.000 tonnes en 1957 avec des prévisions de 25 % supérieures pour 1958.

La Scandinavie représente également une clientèle utilisant de plus en plus l'Okoumé ; chaque année voit une nouvelle usine scandinave s'intéresser à ce bois.

A noter la disparition de la clientèle américaine et sud-africaine, par suite de l'élévation des taux de fret et des frais des transbordements nécessaires.

Par contre, apparition ou réapparition depuis 1954 de certains acheteurs de l'Europe de l'Est,

les Tchèques ayant repris les relations commerciales depuis 1949.

A ces pays paraissent devoir se joindre les marchés des états arabes du Moyen Orient, Liban et Syrie pour 1957 et 1958.

En résumé, sur plus d'une vingtaine de marchés différents intéressés par l'okoumé, une quinzaine d'entre eux peuvent être considérés comme permanents depuis quelques années et on a tout lieu de croire que les exportations au delà du rideau de fer, comme dans l'Est méditerranéen. iront en s'accroissant. Là comme ailleurs, le maintien des prix compétitifs par rapport aux autres bois de déroulage reste la condition essentielle d'une assurance de débouchés suffisants dans l'avenir, pour cette production forestière de l'Afrique Equatoriale Française.



Photo Letourneux.

Plantation d'Okoumé à N^o Koulouga. — Gabon